



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de
l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 7 Juillet 2023

Délibération n°DE202307067 : ELECTRIFICATION – Aides du FACE 2023 – Programmes "Renforcement" et "Extension" - Plan de financement – Fonds d'allègement des charges d'électricité

RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis la refonte des statuts du FACE devenu CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale) en 2012, la part du FACE couvre au maximum 80% de travaux éligibles HT, alors qu'auparavant les aides couvraient 65% du montant TTC des travaux.

Par courrier du 11 avril 2023, les services de l'Etat nous ont notifié la participation accordée au département de l'Ain au titre des sous-programmes "renforcement" et "extension" de son programme principal pour l'exercice 2023, qui s'élèvent à 1.722.000 € pour la part "renforcement" et 526.000 € pour la part "extension". Ces montants permettent la réalisation de programmes de travaux respectivement de 2.583.000 € et 789.000 € toutes taxes comprises.

En complément des groupements de travaux "habituels", et afin de répondre efficacement aux demandes des collectivités, je vous propose, pour cette année encore, d'intégrer au plan de financement de ce programme, un chapitre concernant les opérations de renforcement traitées à la demande des collectivités en technique discrète. Dans un souci d'équité, ces projets font l'objet d'une participation des communes, à l'identique des autres programmes environnement.

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le plan de financement correspondant à ce programme qui fait ressortir la participation du Syndicat sur ses fonds propres, de 562.000 €.

* * * * *

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement proposé qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.372.000 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 562.000 €.

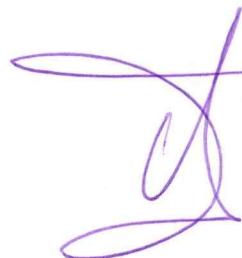
Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND

Vote : Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

ANNEXE à la délibération n° DE202307067
Réunion du 7 juillet 2023

ELECTRIFICATION

Aides du CAS FACE 2023 - Programme "renforcement-extension" (Tranche AB)

Plan de financement

Nature des travaux	Montant des trx TTC	Réçu TVA	Montant des travaux HT	Participation du CAS FACE	Participation des collectivités	Participation du Syndicat
23-FAP (Travaux de renforcement programmé)						
23-FAS (Travaux de renforcement en souterrain)						
23-FAC (Travaux de renforcement au coup par coup)						
Travaux de renforcement	2 583 000 €	430 500 €	2 152 500 €	1 722 000 €		430 500 €
23-FAE						
Travaux de renforcement liés à des extensions	789 000 €	131 500 €	657 500 €	526 000 €		131 500 €
TOTAL	3 372 000 €	562 000 €	2 810 000 €	2 248 000 €	0 €	562 000 €